

**DECISION DU CSCA N°14-12  
DU 06 JOURNADA I 1433 (29 MARS 2012)**

**PORTANT APPROBATION  
DU CAHIER DES CHARGES DE LA SOCIETE SOREAD 2M**

*Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle,*

Vu la Constitution promulguée par le Dahir n° 1.11.91 du 27 chaabane 1432 (29 juillet 2011);

Vu le Dahir n° 1.02.212 du 22 jourmada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle tel que complété et modifié, et notamment son article 3 (point 12);

Vu la loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle promulguée par le Dahir n° 1.04.257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005), et notamment son article 49 ;

Vu le cahier des charges de la Société Soread-2M établi par le Gouvernement et approuvé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle par décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle n°33-09 du 29 juillet 2009, notamment l'article 49 ;

Vu la décision du CSCA n°67-11 du 27 décembre 2011, portant approbation de la prorogation de la durée de validité des cahiers de charges de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision et de Soread-2M, à la demande du Gouvernement, jusqu'au 31 mars 2012 ;

Vu la lettre de Monsieur le Chef du Gouvernement n° 297 du 29 mars 2012, par laquelle il soumet le projet du nouveau cahier des charges de la Soread 2M à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle pour approbation ;

*Et après en avoir délibéré conformément à la loi :*

1°) approuve le projet du nouveau cahier des charges de la de la Société Soread-2M établi par le Gouvernement, tel que annexé à la présente décision ;

2°) décide la notification de la présente décision à Monsieur le Chef du Gouvernement, et la publication de ladite décision au Bulletin Officiel.

Délibérée par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle lors de sa séance du 06 Joumada I 1433 (29 mars 2012), tenue au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle à Rabat, où siégeaient Monsieur Ahmed Ghazali, Président, Mesdames et Messieurs Rabha Zeidguy, Faouzi Skali, Mohamed Gallaoui, Mohamed Abderahim, Mohamed Auajjar, Bouchaib Ouabbi, Talaa Assoud Alatlassi et Khadija El Gour, Conseillers.

**Pour le Conseil Supérieur  
de la Communication Audiovisuelle,  
Le Président  
Ahmed Ghazali**